



**ARRETE
PORTANT INCORPORATION DE
BIENS PRESUMES VACANTS
SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE ROYAN**

ASG n° 09.1496

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU l'article 713 du Code Civil ;

VU l'article L.1123-1 et L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la circulaire interministérielle du 18 mai 1966 relative aux immeubles vacants et sans maître ;

VU l'avis de la commission communale des impôts directs émis par la commune le 24 septembre 2007 ;

VU l'arrêté municipal n° 09.0025 du 13 janvier 2009 constatant que les immeubles ci-après désignés n'ont pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ;

CONSIDERANT qu'il a été procédé à la publication de l'arrêté susvisé ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 09.154 du 19 novembre 2009 portant incorporation des biens sans maître dans le domaine communal ;

ARRETE

Article 1^{er} : La propriété des immeubles cadastrés :

SECTION	N°	LIEU DIT	SURFACE PARCELLE
AR	17	LE BOIS EN RATOIRE	124 m ²
AR	22	LE BOIS EN RATOIRE	83 m ²
AR	257	LE BOIS EN RATOIRE	777 m ²
BE	85	LA PERCHE	1687 m ²
BL	102	BRECHAUDE OUEST	660 m ²
BM	145	LE CLOUZIT	152 m ²
BM	151	LE CLOUZIT	395 m ²
BN	3	AUX ESPIES	458 m ²
BN	61	AUX ESPIES	435 m ²
BN	87	AUX ESPIES	190 m ²
BN	119	AUX ESPIES	169 m ²
BN	120	AUX ESPIES	158 m ²
BR	25	LE GRAND PALOUMEAU	779 m ²
BS	54	LA ROCHETTE	383 m ²
BW	48	CHANTEMERLE	865 m ²
BX	56	LE BOIS CHATEAUX	758 m ²
BX	65	LE BOIS CHATEAUX	1795 m ²
BX	69	LE BOIS CHATEAUX	414 m ²
BX	70	LE BOIS CHATEAUX	576 m ²
BX	71	LE BOIS CHATEAUX	741 m ²
BX	76	LE BOIS CHATEAUX	138 m ²
BX	142	LE BOIS CHATEAUX	520 m ²
BX	144	LE BOIS CHATEAUX	474 m ²
BX	171	LE RIVALENT NORD	1117 m ²
BX	233	LE RIVALENT NORD	197 m ²
BX	242	LE RIVALENT NORD	500 m ²
BX	258	LE RIVALENT NORD	226 m ²
BX	267	LE RIVALENT NORD	1072 m ²
BX	269	LE RIVALENT NORD	159 m ²
BX	273	LE RIVALENT NORD	1183 m ²
BX	289	LE RIVALENT NORD	688 m ²
BX	294	LE RIVALENT NORD	784 m ²
BX	300	LE RIVALENT NORD	1236 m ²
BY	14	FIEF D'ENVIE	1018 m ²
BY	40	FIEF D'ENVIE	273 m ²
BY	65	LES COURANTS	241 m ²
BY	67	LES COURANTS	603 m ²
BY	87	LES COURANTS	364 m ²
BY	89	LES COURANTS	327 m ²
BY	142	LES COURANTS	446 m ²
BZ	88	PRADEAU	330 m ²
BZ	312	LES CHAUX	905 m ²
BZ	339	LES CHAUX	1310 m ²
BZ	366	LA BRANDELLE	1025 m ²
BZ	372	LA BRANDELLE	1123 m ²
BZ	379	LA BRANDELLE	2000 m ²
BZ	404	LA BRANDELLE	1086 m ²
BZ	419	LE MORNASSON	716 m ²
CD	83	MONBRAGUET	446 m ²
CD	89	MONBRAGUET	450 m ²

SECTION	N°	LIEU DIT	SURFACE PARCELLE
CE	17	LA COUDRAY	146 m ²
CE	77	LANGLADE	192 m ²
CE	82	LA COUDRAY	363 m ²
CE	86	LANGLADE	723 m ²
CE	89	LANGLADE	477 m ²
CE	105	LANGLADE	1882 m ²
CE	127	LANGLADE	1812 m ²
CE	158	LANGLADE	2202 m ²
CE	171	LANGLADE	351 m ²
CH	89	MARAIS DE POUSSEAU	608 m ²
CK	57	LA MOTTE A BONNET	201 m ²
CM	15	BRECHAUDE	483 m ²
CM	89	GUINIELLE	753 m ²
CM	106	GUINIELLE	760 m ²
CM	110	GUINIELLE	898 m ²
CM	131	GUINIELLE	71 m ²
CM	138	GUINIELLE	1149 m ²
CM	157	GUINIELLE	611 m ²
CM	161	GUINIELLE	178 m ²
CM	163	GUINIELLE	596 m ²
CM	167	GUINIELLE	1008 m ²

présupposés vacants et sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil, sont incorporés au domaine communal de la Ville de Royan sise Hôtel de Ville – 80 avenue de Pontaillac 17205 ROYAN CEDEX – SIREN n° 211 703 061.

Article 2 : Le Député-Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au registre des arrêtés du maire, affiché à la porte de la mairie, publié au fichier immobilier et dans un journal du département.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 novembre 2009

Fait à Royan, le 25 novembre 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN